



Étude du comportement et sensibilisation des salariés du BTP exposés aux rayonnements solaires

28^{ième} Journées Nationales de Santé
au Travail dans le BTP
Cannes – Mandelieu 25 au 27 mai 2005

Docteur Martine PELSER
APAMETRA BTP - NICE

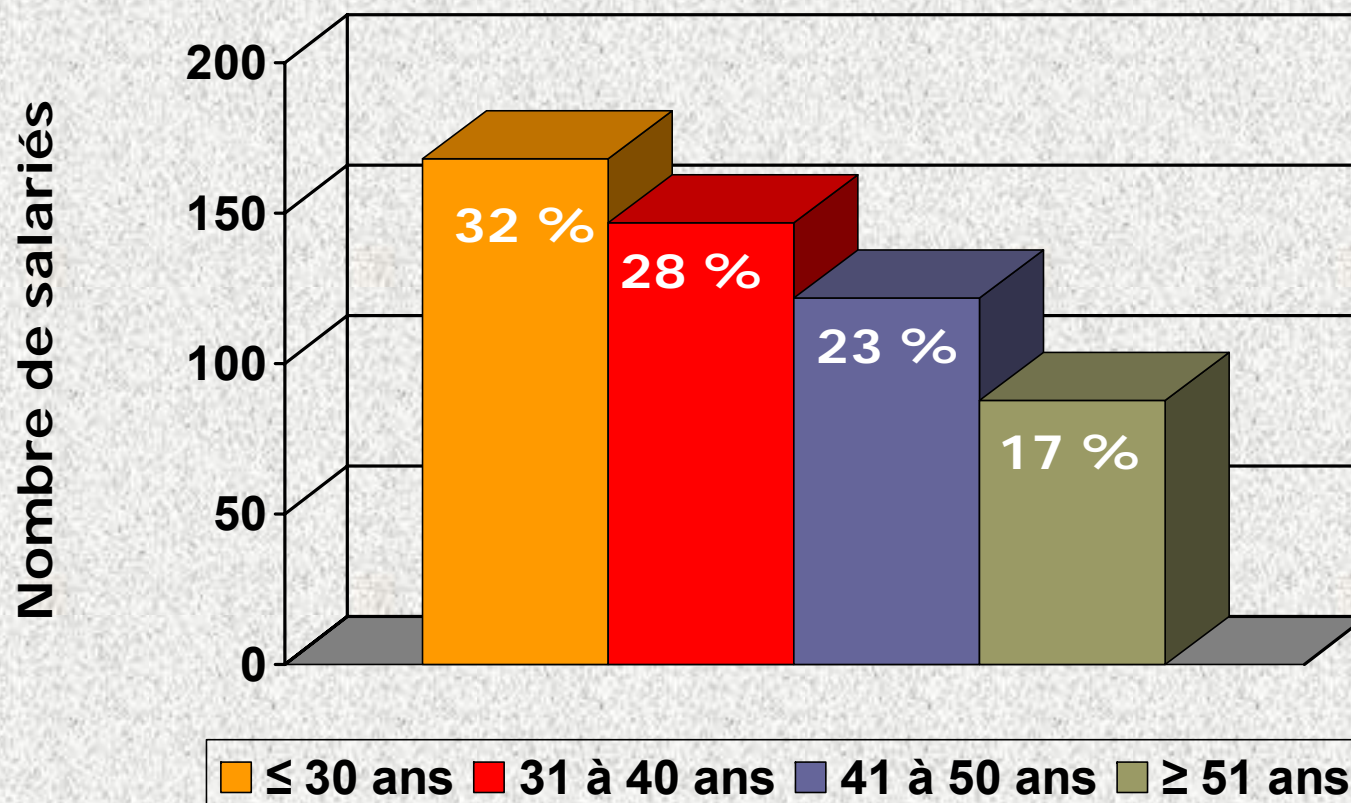
Le contexte général

- ❑ 1,5 millions de salariés français sont exposés aux rayonnements solaires (base CAREX).
- ❑ L'incidence des cancers cutanés est plus élevée chez les salariés travaillant en plein air.
- ❑ Le risque de carcinomes spinocellulaires est lié au nombre d'heures d'exposition.
- ❑ L'impact des campagnes de sensibilisation : une inversion de tendance...

Méthodologie

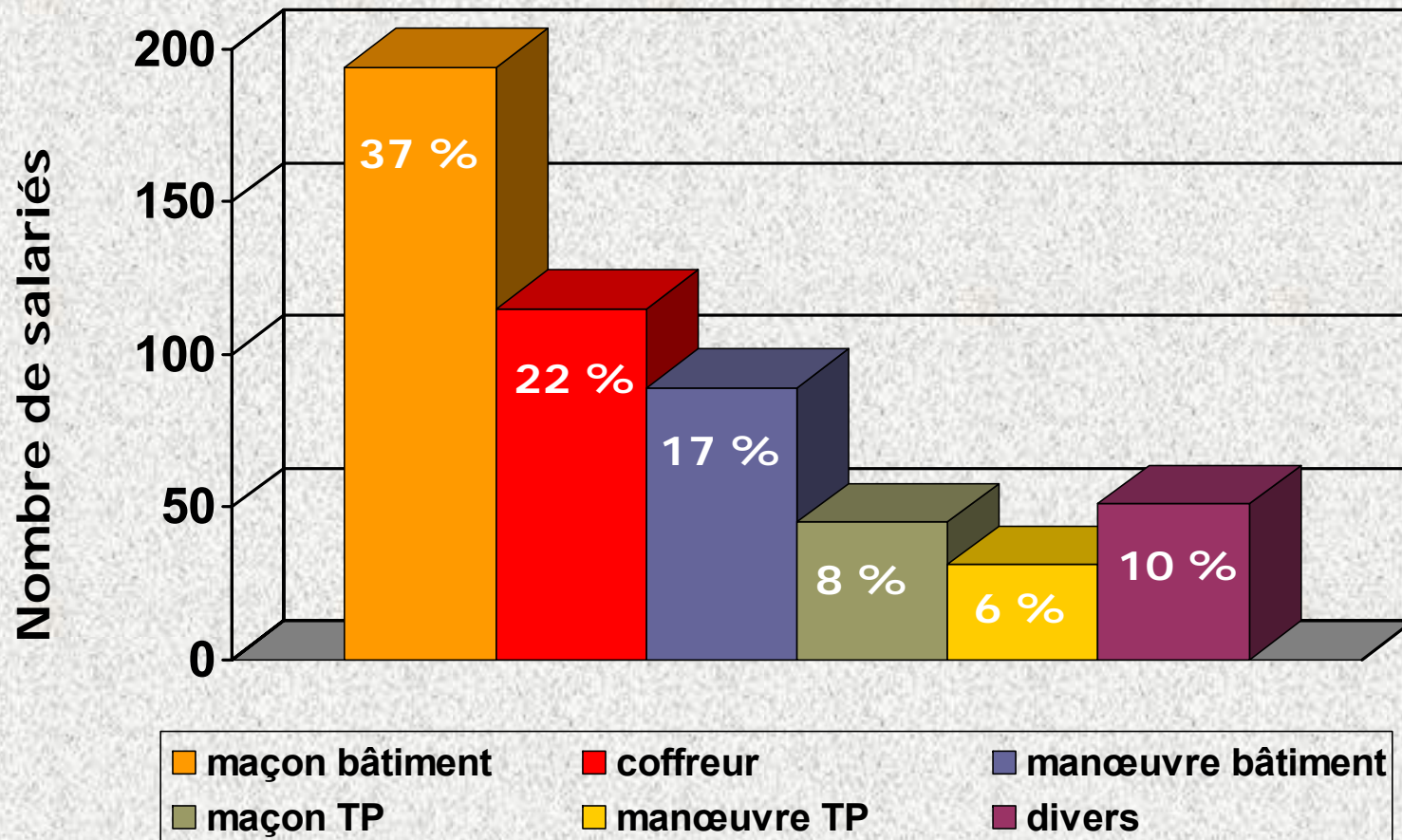
- ❑ L'utilisation d'un auto-questionnaire élaboré par le syndicat des dermatologues :
 - objectif : mesurer le risque de cancer de la peau
 - questionnaire modifié
- ❑ Le choix de 11 postes de travail exposés.
- ❑ Un auto-questionnaire rempli par les salariés au cours de la visite médicale.
- ❑ Une lecture commune entre le salarié et le médecin du travail.
- ❑ 525 questionnaires complétés.

Répartition des salariés par tranches d'âge



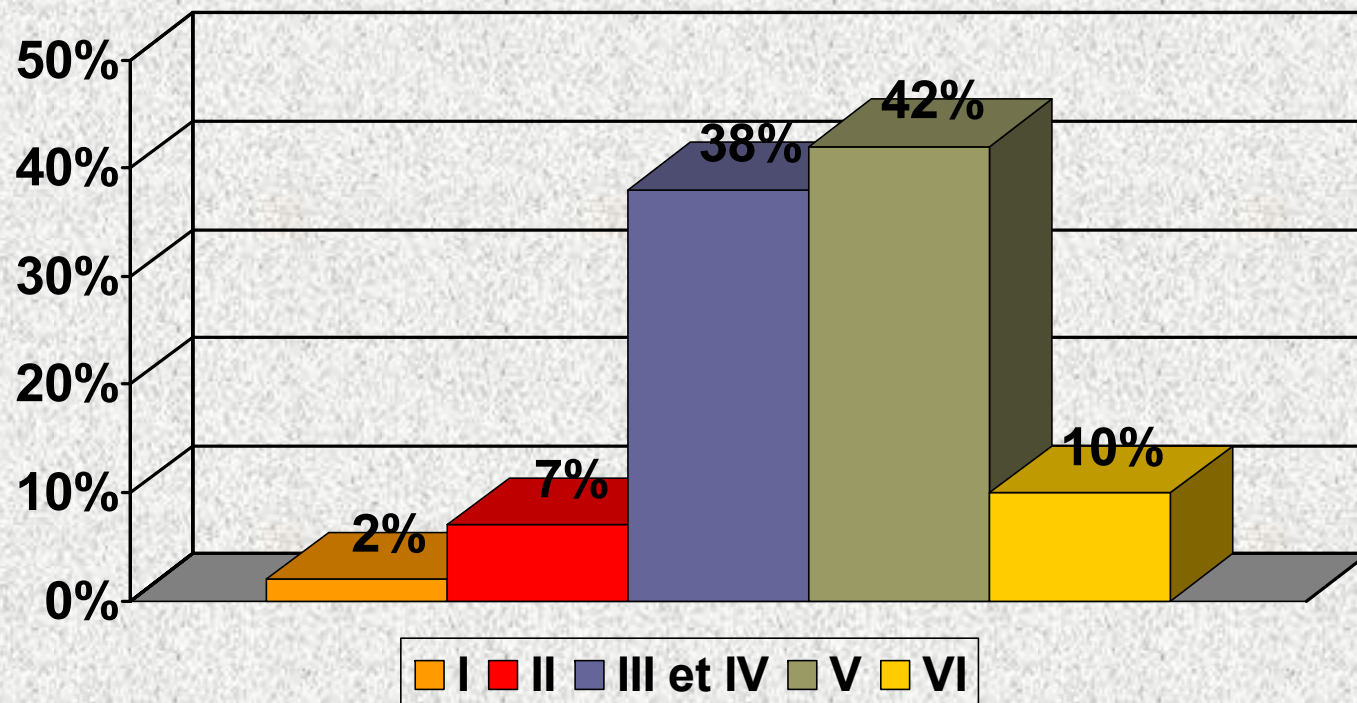
→ Âge moyen = 37 ans

Répartition des salariés par poste de travail



→ 86% des salariés travaillent dans le bâtiment dont 76% dans le gros œuvre

Répartition des salariés par phototype

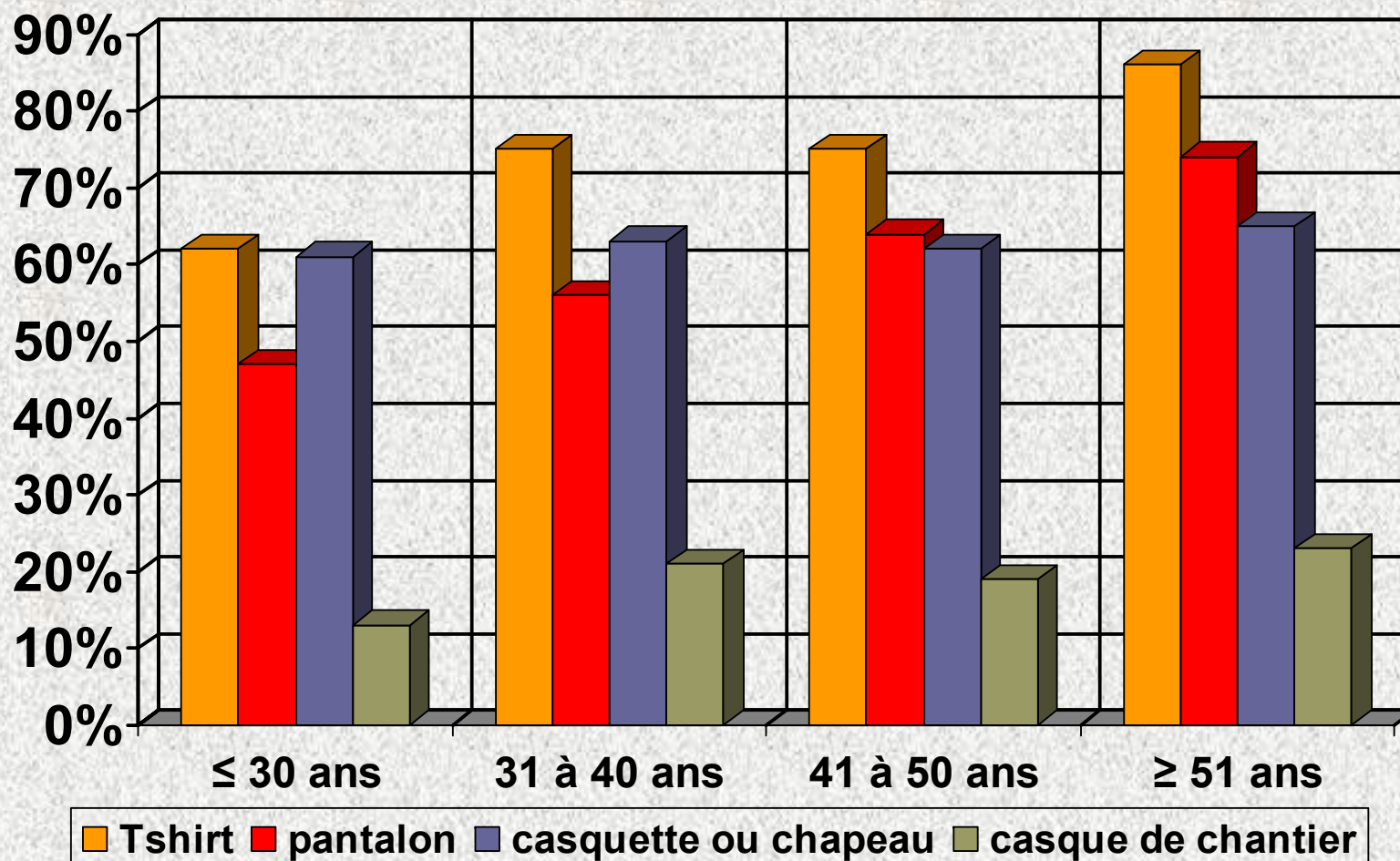


- 9% de la population a un phototype clair
- Seuls 25% ont plus de 15 grains de beauté et 10% sont suivis régulièrement

Les antécédents

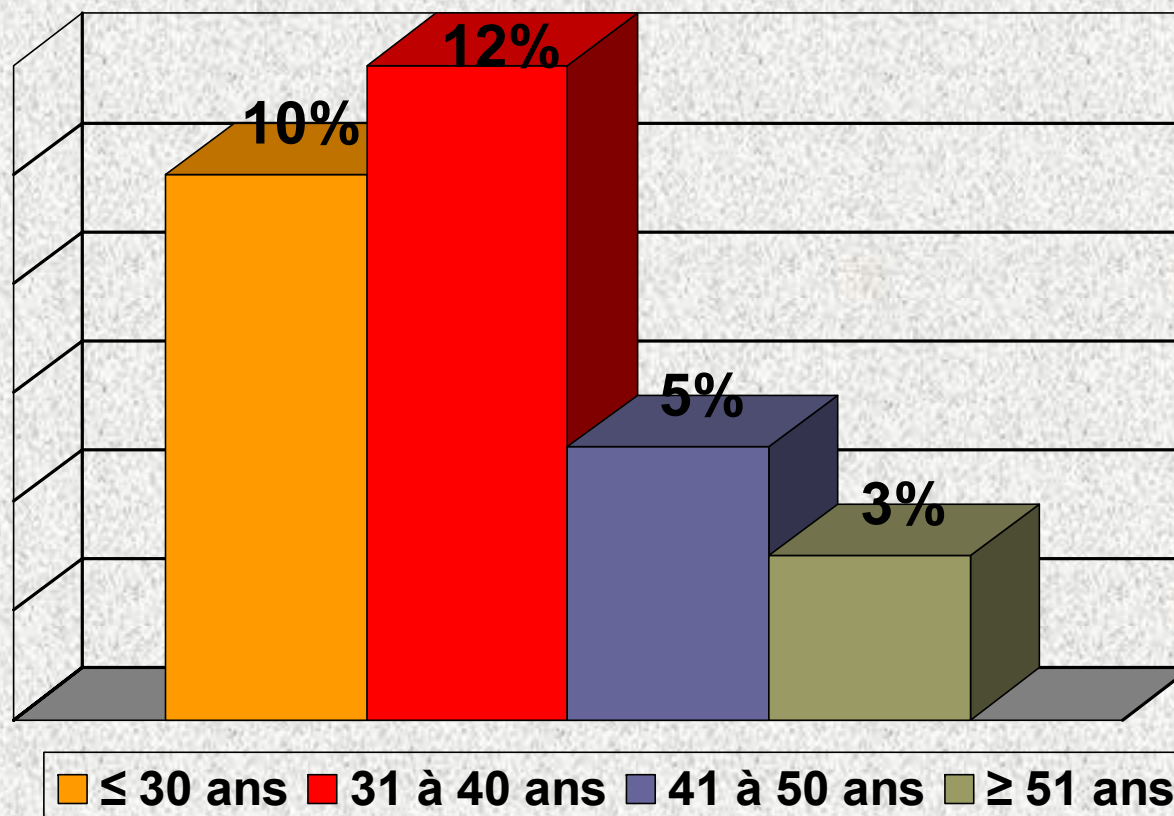
- 40% disent avoir été exposés régulièrement pendant leur enfance
- Aucun antécédent personnel de cancer de la peau

La protection vestimentaire par tranches d'âge



→ 60% environ portent une tenue vestimentaire adaptée

L'utilisation de crème de protection



- 8% reconnaissent utiliser une crème de protection
- Mais cette protection reste inefficace

En bref...

- La population suivie
 - Masculine, de type méditerranéen
 - Peu de facteurs de risque

- Un niveau de protection solaire insuffisant
 - Une tenue vestimentaire pas toujours adaptée
 - La chaleur, la transpiration, l'inconfort des vêtements portés;
 - Le bronzage n'est pas un élément déterminant.
 - Pas d'utilisation de crème de protection solaire
 - Un produit cosmétique réservé à la gent féminine,
 - La texture du produit n'est pas adaptée à leur activité,
 - Un produit sans aucun intérêt.
 - Le prix n'est pas un facteur limitant.

Conclusion

- Le risque solaire :
 - est un risque professionnel environnemental
 - doit être intégré dans le cadre de l'évaluation des risques
- Des actions de sensibilisation doivent être mises en place :
 - auprès des salariés
 - tenue vestimentaire adaptée, écran solaire
 - auprès des employeurs
 - moyens de protection adaptés, réduction du temps d'exposition
- Les médecins du travail doivent :
 - promouvoir l'autodépistage
 - participer au dépistage précoce des cancers cutanés

A photograph of an offshore oil rig at sunset. The sun is low on the horizon, creating a bright orange and yellow glow across the sky and reflecting on the water. The rig is silhouetted against the bright light. A thin blue horizontal line is visible near the top of the image. On the left side, there is a vertical bar with three colored segments: yellow at the top, red in the middle, and blue at the bottom.

Merci de votre attention